

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**
-
ML/SL : 2016.10

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU

Séance du JEUDI 20 OCTOBRE 2016
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON
Date de la convocation : jeudi 13 octobre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. BOUSSQUET, Mme GENET, M. DAMMERY, Mme RAIMOND-PAVERO,
M. GUILLARD, Mme LAMBERT, M. MARTINEAU, Mme GREAULT-CHIONNA, Adjoints
M. SCHUBNEL, Mme RICHER, M. NORTIER, M. PELLOT, M. NARDI, Mme GACHET,
M. DUCHESNE, Mme RAGONNEAU-BAFFIE, Mme MERCIER, M. MARCQ, Mme
LUMEAU, M. CHRETIEN, Mme BOURGEOIS, Mme AOUILLÉ, M. SICOT, Conseillers
Municipaux.

ONT DONNE PROCURATION :

M. BERTRAND	à	M. le Maire
Mme FRANZELLA SCHOOS	à	Mme MERCIER
Mme DELAGARDE	à	M. CHRETIEN

ABSENTE EXCUSEE :

Mme CHOUTEAU

ABSENT :

M. PLOUZEAU

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DUCHESNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&LOIRE

Mairie de **CHINON**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

ML/SL : 2016.10

**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016**

ORDRE DU JOUR

**PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE LA CONVENTION
« VOISINS VIGILANTS » PAR LE MAJOR DETROYAT**

FINANCES

2016-163 Décision Modificative N° 2 Budget 2016

2016-164 Admission en non valeur

2016-165 Emprunt de l'immeuble 67 Faubourg Saint Jacques

2016-166 Subvention complémentaire au Chinon Tennis Club

2016-167 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) de l'année 2015

PERSONNEL

2016-168 Modification du tableau des effectifs

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2016-169 Conventions pour le festival Les Nourritures élémentaires 2016

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2016-170 Convention concernant la participation de la SNCF aux frais de création d'un chemin rural N° 148 liés à la suppression du passage à niveau N° 235

2016-171 Convention relative à la rétrocession des VRD opération Bouygues Immobilier « Chemin du Clos St Lazare »

- 2016-172 Acquisition d'un terrain appartenant à M. Didier BERTAULT
- 2016-173 Acquisition d'un terrain appartenant à M. Philippe BERTAULT
- 2016-174 Acquisition d'un terrain appartenant à M. Edgard BIGOT
- 2016-175 Acquisition d'un terrain appartenant à M. Jean-Jacques CORMIER
- 2016-176 Acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts BENOIST
- 2016-177 Acquisition d'un terrain appartenant à M. Alex DUFRESNE
- 2016-178 Acquisition d'un terrain appartenant à Mme Nadine GUESNAND
- 2016-179 Acquisition d'un terrain appartenant à Mme Arlette GUILLEMAIN
- 2016-180 Acquisition d'un terrain appartenant à M. Gérard LAURENCE
- 2016-181 Acquisition d'un terrain appartenant à M. Richard LÉBOUCHÉ
- 2016-182 Acquisition d'un terrain appartenant à M. Pierre RAFFAULT

ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

- 2016-183 Conventions passeports loisirs jeunes : Associations CATS, Héka, Club de remise en forme et Souffle de la tortue
- 2016-184 Convention d'utilisation des installations sportives du Lycée Rabelais intervenant entre la Région Centre, le Lycée Rabelais, le Sporting Club Chinonais – Section Rugby et la Ville de CHINON – Année 2016-2017
- 2016-185 Etat d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay : période de septembre à décembre 2016 et période de janvier à juin 2017
- 2016-186 Convention entre la Ville de CHINON et l'Association de Tir Sportif du Chinonais concernant les conditions d'utilisation des installations du tir
- 2016-187 Modification de la Convention avec la gendarmerie départementale de Châtelleraut pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte Loups

DECISIONS

Le jeudi 20 octobre 2016, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. DUCHESNE est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2016 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

Le Lieutenant GARNIER DES GARETS D'ARS, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHINON et le Major DETROYAT présentent le compte rendu de la convention «voisins vigilants».

Ensuite, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 2 du Budget 2016 de la Ville de CHINON.
- **ADMET** en non-valeur de la somme de 16 286,17 € suivant l'état transmis par la Trésorerie de CHINON,
- **DIT** que les crédits nécessaires à ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- **APPROUVE** le versement du capital lié au prêt n° 1081015 de l'immeuble 67 Faubourg Saint Jacques contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; la dépense est constatée au compte 168751 du Budget.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **APPROUVE** une subvention complémentaire de 1700 Euros au CHINON TENNIS CLUB,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.
- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges du 2 novembre 2015.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le tableau modificatif des effectifs,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les conventions pour le festival les Nourritures élémentaires,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint délégué à la Culture à les signer.

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la SNCF concernant la participation de la SNCF aux frais de création du chemin rural N° 148, liés à la suppression du passage à niveau N° 235,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSIQUE, Adjoint délégué à signer tous les documents correspondants.

- **ACCEPTE** la rétrocession des voiries et réseaux divers de l'opération BOUYGUES IMMOBILIER « chemin du clos St Lazare »,

- **DIT** que la cession se fera pour un montant de 1 €,

- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la société BOUYGUES IMMOBILIER,

- **DESIGNE** l'étude SCP CHEVALIER/ANGLADA, Notaires à Chinon, pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- **DIT** que les réseaux d'eau et d'assainissement seront rétrocédés à la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSIQUE, Adjoint délégué à signer l'acte de rétrocession et tous les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 462 appartenant à M. Didier BERTAULT,

- **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 1 €/m²,

- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,

- **DESIGNE** l'étude SCP CHEVALIER/ANGLADA, Notaires à Chinon, pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSIQUE, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 463 appartenant à M. Philippe BERTAULT,

- **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 1 €/m²,

- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,

- **DESIGNE** l'étude de Maître Vincent COME, Notaire à Ballan-Miré, pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSIQUE, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 326 appartenant à M. Edgard BIGOT,

- **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 1 €/m²,

- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,

- **DESIGNE** l'étude SCP CHEVALIER/ANGLADA, Notaires à Chinon, pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSIQUE, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 342 appartenant à M. Jean-Jacques CORMIER,

- **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 1 €/m²,

- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,

- **DESIGNE** l'étude SCP CHEVALIER/ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSIQUE, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie (environ 98m²) du terrain cadastré section D n° 328 appartenant aux Crts BENOIST nécessaire à l'élargissement de la rue des Loges,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 222 €,
 - **DIT** que les frais de bornage et notariés seront à la charge de la Ville de Chinon,
 - **DIT** que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se portera acquéreur du reste de la propriété (environ 1672m²) et prendra en charge les frais notariés lui incombant,
 - **DESIGNE** la SCP CHEVALIER/ANGLADA, Notaires à Chinon, pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.
-
- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 340 appartenant à M. Alex DUFRESNE,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 1 €/m²,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,
 - **DESIGNE** l'étude SCP CHEVALIER/ANGLADA, Notaires à Chinon, pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.
-
- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 341 appartenant à Mme Nadine GUESNAND,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 1 €/m²,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,
 - **DESIGNE** l'étude SCP CHEVALIER/ANGLADA, Notaires à Chinon, pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.
-
- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie des terrains cadastrés section D n° 343 et 395 appartenant à Mme Arlette GUILLEMAIN,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 2 €/m²,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,
 - **DIT** que les frais d'arrachage de ceps de vigne seront à la charge de la Ville de Chinon ;
 - **DESIGNE** l'étude de Maître Stéphane SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.
-
- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie des terrains cadastrés section D n° 338 et 339 appartenant à M. Gérard LAURENCE,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 1€/m²,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,
 - **DESIGNE** l'étude de Maître Marcelin SIGONNEAU pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.
-
- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 327 appartenant à M. Richard LÉBOUCHÉ,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 1 €/m²,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,
 - **DESIGNE** l'étude de Maître Marcelin SIGONNEAU pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 325 appartenant à M. Pierre RAFFAULT,
- **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 1 €/m²,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,
- **DESIGNE** l'étude de Maître Stéphane SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSIQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

ENFANCE-JEUNESSE-SPORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les conventions Passeports Loisirs Jeunes avec les associations CATS, Héka, Le Club de Remise en Forme et Le Souffle de la Tortue
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint délégué aux Sports à signer les conventions citées ci-dessus.

- **APPROUVE** la convention d'utilisation du gymnase Rabelais par le Sporting Club Chinonais-Section Rugby pour l'année scolaire 2016-2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur GUILLARD, Adjoint au Maire délégué aux Sports à signer la convention citée ci-dessus.

- **APPROUVE** les états d'actualisation du volume d'heures pour la période de Septembre à Décembre 2016 et de Janvier à Juin 2017 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint au Maire délégué au Sport à les signer.

- **APPROUVE** la convention à conclure avec l'Association de Tir Sportif du Chinonais (ATSC),
- **DECIDE** d'attribuer une subvention représentant 50% du montant des frais acquittés pour la campagne de tir,
- **SOLLICITE** le Conseil Régional pour une demande d'aide pour le financement de cette étude,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint délégué aux Sports à la signer.

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention avec la gendarmerie départementale de CHÂTELLERAULT pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte Loups qui précise que la commune de Chinon ne perçoit pas de recettes mais que c'est l'association de Tir Sportif Chinonais,
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer au nom de la Ville.

DECISIONS

Décision n° 2016-037 du 25 avril 2016 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien Collège à l'Association La Clef des Champs

Est conclue avec l'Association « La Clef des Champs » une convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien Collège – Place de l'Ancien Collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} avril 2016. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, pour une période égale, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 années.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2016-063 du 25 juillet 2016 : Convention de mise à disposition de la salle D de l'Ancien Collège avec le Collège Saint Joseph

Est conclue avec le Collège St Joseph une convention de mise à disposition de la salle D de l'Ancien Collège – Place de l'Ancien Collège, partagée avec des associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour l'année scolaire 2016-2017.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2016-070 du 31 août 2016 : Contrat de prestation de services avec l'Association SC CHINON RUGBY

Considérant la proposition de prestation présentée par l'Association SC CHINON RUGBY, dans le cadre des activités liées à la réforme des rythmes scolaires,

Est conclu un contrat de prestation de services avec l'Association SC CHINON RUGBY pour la mise en œuvre d'ateliers de rugby auprès des enfants des écoles élémentaires de Chinon dans le cadre des temps d'accueils périscolaires (TAP).

Le contrat est passé pour la période du lundi 5 septembre 2016 au jeudi 6 juillet 2017.

La prestation sera facturée 80,00 € TTC par séance.

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

Décision n° 2016-071 du 31 août 2016 : Contrat de prestation de services avec l'Association Compagnie les Fouxfeuxrieux

Considérant la proposition de prestation présentée par l'Association Compagnie Fouxfeuxrieux, dans le cadre des activités liées à la réforme des rythmes scolaires,

Est conclu un contrat de prestation de services avec l'Association Compagnie Fouxfeuxrieux pour la mise en œuvre d'ateliers cirque auprès des enfants des écoles élémentaires de Chinon dans le cadre des temps d'accueils périscolaires (TAP).

Le contrat est passé pour la période du lundi 5 septembre 2016 au jeudi 6 juillet 2017.

La prestation sera facturée 40,00 € TTC par séance.

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

Décision n° 2016-072 du 5 septembre 2016 : Convention de prêt de matériel

Est conclue avec l'association Congrès des Sapeurs pompiers Touraine 2016, une convention de prêt de matériel à titre gracieux :

- 20 grilles d'exposition

- portants à vêtements

La convention est conclue pour la période du 15 au 25 septembre 2016.

Les conditions du prêt sont contenues dans la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Date de publication : **25 OCT. 2016**

Certifié conforme,
Le Maire,


Jean-Luc DUPONT